



Secrétariat

IC/Genève/2003/58
24 novembre 2003

Distribution:
1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE No. 58

Objet: Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

1. Conformément à la résolution 32/40 B du 2 décembre 1977 de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion spéciale aura lieu au Palais des Nations le lundi 1^{er} décembre 2003 à 16h00, Salle XX (entrée porte 40), afin de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.
2. Un programme provisoire est annexé pour information.
3. Sous réserve des exigences du service, les chefs de service sont invités à libérer les fonctionnaires pour leur permettre d'assister à cette réunion.

Le Directeur général
(Signé) Sergei **Ordzhonikidze**

JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN 2003

Réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève

PROGRAMME PROVISOIRE

**La réunion spéciale est organisée en application de
la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale
en date du 2 décembre 1977**

Lieu : Palais des Nations, salle de conférence XX (entrée porte 40)

Ouverture : 16 heures, le lundi 1^{er} décembre 2003

- Ordre d'intervention des orateurs :**
1. Ouverture de la réunion par M. Sergei Ordzhonikidze
Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des
Nations Unies à Genève
 2. Allocution marquant la Journée de solidarité prononcée à New
York
par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies, et lue à Genève par le Directeur général
 3. Représentant du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien
 4. Représentant du Comité spécial chargé d'enquêter sur les
pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du
peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
 5. Représentant de la Ligue des Etats arabes
 6. Représentant de l'Organisation de la Conférence Islamique
 7. Représentant du Mouvement des Pays Non alignés
 8. Représentant de l'Organisation de l'Unité africaine
 9. Représentant des organisations non-gouvernementales
accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
 10. Observateur permanent de la Palestine

Messages : Annonce des messages ou déclarations reçus des chefs d'Etat ou de
gouvernement à l'occasion de la Journée de solidarité

Clôture de la réunion : 17 heures 30